



**MAIRIE DE DOMALAIN**  
*(Ille et Vilaine)*

2022 -  
Registre des délibérations

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 3 mai 2022.

**Présents :** OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, GUEGUEN Frédéric, HUET François, JARRY Emilie, VETIER Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	19
Présents	:	17
Pouvoirs	:	1
Votants	:	18

**Absents excusés ayant donné procuration :** PALIERNE Fabrice (pouvoir à Anthony VETIER).

**Absents excusés :** FURON Maryse.

**Absents :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Anthony VETIER

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**MEDIATHEQUE**

- Approbation du rapport d'activité 2021 de la médiathèque.

**JEUNESSE**

- Relais petite enfance (RPE) - convention de fonctionnement.

**URBANISME**

- ZAC Multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 24).

**VOIRIE**

- PATA 2022.

**POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION**

Tirage au sort des jurés d'Assises 2023.

**QUESTIONS DIVERSES**

## 2022090501 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA MEDIATHEQUE

Madame Monique PINCEPOTTE présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la médiathèque de Domalain pour l'année 2021.

Vu le C.G.C.T

Vu le rapport de présentation,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Approuver le rapport d'activité 2021 de la médiathèque de Domalain**

## 2022090502 Relais petite enfance (RPE) - convention de fonctionnement

En 2017, a été créé le Relais Intercommunal Petite Enfance (Ripame) pour le secteur Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne. Aujourd'hui dénommé Relais Petite Enfance (RPE), ce service mutualisé propose de l'information, des animations et des rencontres aux familles ainsi qu'aux professionnels de l'accueil de la petite enfance. Des espaces jeux gratuits sont ainsi proposés plusieurs jours par semaine. Organisés par une animatrice du Rpe, ils contribuent à l'éveil et la socialisation du jeune enfant.

En parallèle, des temps forts sont proposés (spectacles, matinées plein-air) et des conférences/soirées pour le soutien à la parentalité. Des permanences téléphoniques ou physiques sont également mises en place du lundi au vendredi. Le relais petite enfance y répond aux besoins des familles pour l'information de premier niveau et pour la recherche d'un mode d'accueil.

En 2021, 150 assistantes maternelles et 397 familles différentes du territoire ont fréquenté le Rpe.

Initialement, le RPE du secteur Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne s'est structuré autour de onze communes, associées dans un projet commun de fonctionnement. La commune d'Argentré-du-Plessis y tient un rôle important car elle assure la coordination administrative et financière du RPE. Ce projet de fonctionnement arrivant à échéance, il a été renouvelé et validé par la Caisse d'Allocations familiales qui a délivré au Relais Petite Enfance un agrément jusqu'au 31 décembre 2025.

Le nouveau projet de fonctionnement permet de consolider le Relais Petite Enfance. Huit nouvelles communes ayant ainsi souhaité adhérer à ce service intercommunal, le RPE rassemble désormais les 19 communes suivantes :

- Argentré du Plessis - Availles sur Seiche – Bais – Brielles – Domalain – Drouges – Etreilles - Genes sur Seiche - La Guerche de Bretagne - La Selle Guerchaise - Le Pertre – Moulins – Moussé – Moutiers - Rannée - St Germain du Pinel – Torcé – Vergéal – Visseiche.

La précédente convention de fonctionnement étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler en l'adaptant au nouveau projet de fonctionnement 2021-2025. Cette convention présentée en annexe intègre donc les principales évolutions suivantes :

- L'élargissement du périmètre géographique du RPE à 19 communes adhérentes
- La mise en place d'un nouvel espace jeux et de nouvelles permanences
- L'augmentation des moyens humains et matériels au soutien de l'activité
- L'adaptation de la clé de répartition financière du reste à charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement : maintien à titre principal du critère de répartition basé sur le prorata du nombre d'assistants maternels agréés par commune et ajout d'un forfait à la charge des communes disposant entre 0 et 2 assistantes maternelles sur leur territoire.

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Approuver les termes de la convention de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE).**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.**

**2022090503 ZAC MULTI-SITES LES CERISIERS/LE PLESSIS – CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS (lot 24)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Surface de plancher m <sup>2</sup>	Acquéreurs
24	220 M <sup>2</sup>	Sylvie LECONTE

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Approuver le CCCT du lot 24 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et tous les documents s'y rapportant.**

**2022090504 PATA 2022**

Monsieur Yvan DESILLE, Adjoint, explique que dans la continuité de la délibération n°2021-08-02-01 du 8 février 2021 concernant le Point à Temps Automatique 2021 à 2023, la Commission Appel d'Offres s'est déroulée le 22 avril 2022 en mairie de LE PERTRE.

Deux offres ont été réceptionnées (LOCHARD BEAUCE et le Groupement BEAUMONT SECHE PIGEON). Le groupement -BEAUMONT SECHE PIGEON- propose la réalisation de PATA sur VC et CR avec chauffeur au prix de 980 € HT la tonne et l'option pour gravillonneur avec chauffeur au prix de 102 € HT la tonne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les présents tarifs.

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

-ACCEPTÉ la proposition

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

**QUESTIONS DIVERSES**

Tirage au sort des jurés d'Assises 2023

Fibre optique

Soirée amicale des Pompiers

Implantation des BAV

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Date d'envoi en préfecture</b>
<b>20202090501</b>	<b>Approbation du rapport d'activité 2021 de la médiathèque.</b>	<b>10052022</b>	<b>10052022</b>
<b>20202090502</b>	<b>Relais petite enfance (RPE) - convention de fonctionnement.</b>	<b>10052022</b>	<b>10052022</b>
<b>20202090503</b>	<b>ZAC Multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 24).</b>	<b>10052022</b>	<b>10052022</b>
<b>20202090504</b>	<b>PATA 2022.</b>	<b>10052022</b>	<b>10052022</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00  
Le prochain Conseil municipal aura lieu le 13 juin 2022

Le secrétaire de séance,  
M. Anthony VETIER